

## **Belgian Disability Forum asbl (BDF) Conseil d'administration – 08/10/2019 Procès-verbal**

Version officielle du rapport. La version néerlandaise est traduite de manière informelle avec l'aide du logiciel DeepL pour la facilité des membres néerlandophones du CA.

### **Présents :**

Gisèle	Marlière	GM
Pierre	Gyselinck	PG
Veerle	Van Den Eede	VVDE
Peter	Schlembach	PSCH
Thomas	Dabeux	ThD

### **Excusé :**

Emilie	De Smet	EDS
--------	---------	-----

### **Secrétariat :**

Véronique	Duchenne	VDE
Olivier	Magritte	OME

### **01. Approbation des rapports des 10/09/2019 et 28/02/2019:**

Le PV du CA du 10/09/2019 est approuvé sans demande d'adaptation.

Le PV du CA du 28/02/2018 est approuvé sans demande d'adaptation.

PG explique qu'il préfère la version FR à la version NL.

OME rappelle que la version néerlandaise est fournie pour la facilité des membres néerlandophones du CA et que Veerle s'en sert.

### **02. UNCRPD – 10 ans de la Convention : projet d'action, second semestre – Plaquettes**

- PG a lu les plaquettes. Il considère qu'il faut tenir compte des remarques ajoutées en marge par Véronique

- (VDE prend note dans les « Word »)
- VDE demande si l'on reprend toutes les recommandations ou si on en laisse tomber
- ThD considère qu'ici, il faut peut-être garder l'ensemble
- GM confirme ce point de vue
- VDE demande de revoir ensemble les plaquettes une à la fois

## Fédéral

- GM demande s'il faut maintenir la demande de création des conseils d'avis telle que formulée par le BDF ou vérifier avec le libellé des questions transmises par les experts
- PG suggère d'ajouter le texte des critères de Paris
- GM dans les « coûts du handicap », ajouter aussi les soins de santé pour des maladies graves et de longue durée : coût de santé (26c) : mettre « le niveau de vie (notamment les revenus) » et « la protection sociale (notamment sécurité sociale) »
- GM cherche où faire entrer les aidants proches
- OME suggère que ce type de demande soit reprise oralement lors des rencontres, mais ne figure pas comme tel dans la plaquette
- PSch propose de supprimer le point « langue des signes » dans la partie « accès à l'information » : car cela relève des compétences des communautés
- GM demande d'insister sur la transparence des dispositifs et sur l'accessibilité
- GM demande de clarifier ce qu'est le « Washington Group »
  - OME explique qu'il s'agit d'un organe de l'ONU chargé de concevoir une liste d'indicateurs en lien avec le handicap
- GM demande d'expliquer ce qu'est la convention d'Oviedo

**Commenté [MO1]:** A vérifier, mais je pense que formulation plaquette correspond aux deux

**Commenté [MO2]:** Ajouter le lien vers le site de l'ONU = suffisant ?

## Bruxelles

- GM demande de modifier la formulation « L'ampleur des personnes »
- GM s'interroge sur la manière dont il faut parler des conseils d'avis existant en Région bruxelloise
  - ThD explique qu'il s'agit du « Conseil des personnes handicapées » pour le niveau de la Région. Mais ce conseil n'a actuellement pas d'existence réelle : les choses ne sont pas claires
  - GM demande d'ajouter une mention du type « donner les moyens... »
- VDE propose de s'inspirer de ce qui a été mis en place sur le « droit d'initiative en Communauté germanophone » et sur l'obligation pour le politique de se justifier dans le cas où il ne suit pas l'avis
  - PSch explique que ce n'est pas le cas. La structure mise en place est située au niveau du Parlement et non à celui du gouvernement qui est donc « hors du processus »
- GM demande pourquoi les points 4 et 5 n'ont pas été repris dans la plaquette fédérale et dans les autres ?
- GM propose d'ajouter « notamment » dans la phrase « des référents handicap qui maîtrisent les concept de l'UNCRPD »
- GM exprime ses doutes concernant la demande de création de conseils dans toutes les régions et communautés. En RW, ils vont dire que le conseil existe, mais il ne dispose d'aucun pouvoir d'initiative. Autant dire qu'il ne peut rien faire...
- GM demande d'ajouter une mention relative aux aides dites de protection sociale

### Vlaanderen :

- VvdE explique que NOOZO n'a qu'un statut de « projet ». Il est donc en danger de non-prolongation. Ce n'est donc pas un conseil effectif
- GM demande de préciser que « collaborer avec NOOZO, si NOOZO est pérenne et en ordre au niveau « statuts »

### Cocof :

- GM signale que le point 3 de la conclusion n'est pas bon pas bon

### Cocom

- GM précise que le conseil d'avis Cocom est localisé dans Iriscare, mais que le handicap n'est pas repris dans les matières de la la « commission élargie »

### Communauté Germanophone.

- PSch demande de ne pas supprimer « les délais », mais de préciser qu'il faut être attentif aux délais

### Demande d'invitation aux parlements

Le CA demande quand les demandes de rencontre pourront être envoyées et quand on peut envisager obtenir des rencontre avec les gouvernements et avec les Parlements.

OME considère que l'envoi des demandes d'invitation pourrait être fait début novembre.

Il demande si l'on étend les délégations aux Conseils d'avis des entités concernées lors de la demande de rendez-vous.

Le CA répond par l'affirmative : à eux de savoir s'ils viennent ou non. L'important est d'être clair dans nos attentes

## **03. CoE – GREVIO – Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**

- GM explique qu'elle n'a pas pu être présente et que Khadija qui devait normalement l'accompagner n'a pu y aller suite aux soucis de santé qu'a connu son époux. C'est OME qui l'-es a remplacées
- Compte-rendu d'OME.
  - Il y avait une trentaines d'organisations représentées
  - Les membres de GREVIO étaient au nombre de 5, toutes juristes. La délégation GREVIO est en Belgique pour 5 jours et des rencontre de ce type sont organisées chaque jour
  - Les organes de coordination et de suivi
    - L'organe de coordination en matière de violence faite aux femmes est l'Institut des femmes et des hommes

- L'organe indépendant est aussi l'Institut des femmes et des hommes
- Il y a donc mélange des genres
- Un membre de GREVIO attire l'attention sur le fait que dans d'autres Etats membres, le même cas de figure se présente parfois. Dans ce cas, l'organe de coordination délègue le travail de de l'organe indépendant à des chercheurs
- Les participants confirment que ce n'est pas le cas en Belgique
- OME explique situation sur CEDAW : rédige le rapport officiel
- Tous les participants soulignent fortement l'inefficacité de l'Institut des Hommes et des Femmes
- Coordination entre les niveaux politiques
  - Une membre GREVIO demande s'il y a des formes de coordination des politiques entre régions, communautés et fédéral
  - OME explique que les CIM existent, théoriquement, pour remplir ce rôle, mais que la CIM compétente n'a plus été réunie depuis 6 ans
- Logement
  - Les problèmes liés au logement sont très importants
  - Il y a seulement 130 places en centre d'accueil spécialisé pour les femmes victimes de violence en Région Wallonne. Aucun de ces centres n'est accessible. Même problème en Flandre et à Bruxelles
- OME explique l'étude le contenu ressorti de l'étude menée par l'UGent
  - Contact avec la secrétaire : possibilité de transmettre document complémentaire dans les 2 mois. Intégrera
- Une membre de GREVIO explique que la visite de cette semaine fait suite à la réception des rapports alternatifs, dont celui produit par les organisations de femmes présentes. Les étapes suivante sont :
  - Rédaction du rapport GREVIO sur la mise en œuvre de la convention d'Istanbul par la Belgique
  - Transmission confidentielle de ce rapport au gouvernement belge
  - Retour de la Belgique vers le secrétariat GREVIO
  - Production du rapport définitif
  - Présentation et vote au Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe

#### **04. CE – Stratégie EU du handicap 2010-2020 :**

- OME explique que le secrétariat a été contacté par ICF, consultant pour la Commission européenne. Ils demandaient l'aide du BDF pour l'organisation d'un Groupe de discussion dont l'objectif est d'organiser un groupe de discussion sur l'évaluation de la Stratégie européenne 2010-2020.
- Il précise que l'intervention du BDF se limitera à mettre à disposition une salle et la logistique de base. ICF assumera le reste, notamment les aspect de traduction Français-néerlandais ainsi que vers les langues des signes si utile.
- Une solution a été trouvée : le 5/11/2019, de 10h00 à 12h30, salle « Faro » dans la Finto
- Au niveau des invitations, le secrétariat a communiqué à ICF les coordonnées des différents Conseils d'avis existant au niveau de la Belgique fédérale. C'est ICF qui se charge des invitations. Le BDF sera invité et transmettra l'invitation à ses organisations membres.
- Il serait bien que la participation soit correctement représentative.

- Le CA confirme l'intérêt de participer à ce groupe de discussion

## **05. SDG-Forum-24/09/2019**

PG explique

OME explique que le Forum était effectivement une « grand-messe ».

### Partie introductive, il retient :

- Peter Timmermans (FEB) : position « défensive », les industriels ne sont pas la source de tous les maux. Il faut être raisonnable. On ne peut pas tout changer comme ça. Un débat n'est bon que si chacun vient avec des solutions.
- Nicolas Van Nuffel = Plateforme 11.11.11 : le but de la Plateforme est d'influencer le débat sur le développement durable. Il faut assumer la conflictualité du débat. Il ne faut pas voir en terme de coût mais aussi de return sur investissement.
- Launy Dondo (Conseil de la Jeunesse) : a participé au Forum politique du haut niveau en juillet à NY. Rencontrer les attentes des jeunes qui manifestent est essentiel. Ils ont la volonté de changer leur comportement personnel, mais attendent aussi des réponses structurelles à leurs questions. Il ne faut pas séparer l'environnement des défis sociaux.
- Marc Leemans (Voorzitter ACV) : Il n'y a pas de jobs sur une planète morte. Notre "vivre ensemble" est basé sur le travail. Si le travail devient fragile, des phénomènes incontrôlables vont apparaître. La solidarité est l'élément le plus important pour apporter une solution à ces défis

### Session 12 : Progrès de la Belgique vers les SDGs, Bureau du Plan

- Johan Pauwels :
  - Nécessité de mesurer le degré de mise en œuvre de ces SDGs
  - Une évaluation de tendance a été effectuée avec l'Institut National de Statistiques. Voir : [www.indicators.be](http://www.indicators.be), onglet « indicateurs
  - Beaucoup de SDGs ne seront pas atteints par la Belgique en 2030
- Arnaud Joskin : indicateurs composites
  - La demande du politique est d'avoir moins d'indicateurs pour avoir un message à communiquer. C'est pour cela que l'on a développé des indicateurs composites
- Q&R : OME : serait-il possible d'ajouter des catégories, comme les autres « motifs de discrimination », et évidemment, je pense aux personnes handicapées ?
  - Réponse : oui, ce serait possible, mais ce n'est pas à l'ordre du jour

### Session 28 : Evaluation ex ante des impacts lors de la préparation de politiques (FR) - Bureau fédéral du Plan & Comité d'analyse d'impact

Les « Analyse d'Impact de la Réglementation » (AIR) ont pour rôle d'aider à la préparation des politiques

Il s'agit d'une analyse préalable à la décision sur base des facteurs économique, sociaux et environnementaux

Au niveau du processus, l'AIR doit arriver le plus tôt possible, ce qui n'est jamais le cas

La procédure est « pro-forma » et donc bancaire : l'agenda du Conseil des ministres est défini une semaine avant le Conseil des ministres et c'est à ce moment-là qu'est remplie l'analyse d'impact.

Question OME après la fin de la session : pourrait-on imaginer que les Conseils d'avis dont l'avis est obligatoire puissent rendre leur avis en regrettant qu'ils n'aient pas pu disposer de l'AIR avant de remettre leur avis ?

Réponse : oui, mais le feront-ils ? Si oui, cela pourrait pousser les cabinets à faire les AIR plutôt et, peut-être à en tenir compte...

OME propose de voir avec le CSNPH, le CNT et tous les autres Conseils d'avis fédéraux si il serait envisageable de préciser dans les avis que l'analyse d'impact n'était pas disponible au moment où l'avis a été rendu, avec pour but de les rendre « effectives ».

GM : demande à VDE de voir avec M. Windey du CNT.

## **06. CSA – Charte de qualité de l'accessibilité - Groupe de suivi 23/09/2019**

OME explique que la négociation relative à la partie « audiodescription » de la Charte de qualité s'est finalement bien déroulée. Le CSA est venu avec une proposition de texte et certaines parties trop spécifiques ont été reprises dans un document de recommandation à l'attention des professionnels de l'audiodescription.

Il précise que la charte va maintenant être intégrée et sera votée en « Conseil d'avis » du CSA pour la fin octobre. Par la suite, elle sera applicable à tous les acteurs belges francophones de l'audiovisuel.

Le CA exprime sa satisfaction.

## **07. UNCRPD – Conseil consultatif de Bruges : 2019/09/19**

PG explique qu'il s'est rendu à la réunion organisée par le conseil consultatif des personnes handicapées de Bruges. Il y a présenté le travail réalisé par le BDF sur l'UNCRPD.

Il en ressort que les personnes handicapées ont une bonne connaissance globale de l'UNCRPD et de son contenu.

La réaction de la salle a été qu'il est dommage qu'il n'y ait pas de sanction si un pays ne respecte pas l'UNCRPD.

Il y a eu une discussion sur le processus en cours au niveau du M-Decret. Il a été mis en place sans concertation avec les structures représentatives des personnes handicapées. Maintenant, il est purement et simplement abandonné. Sans concertation, les décisions ne sont pas bonnes.

Le public présent était très divers, des hommes, des femmes, des personnes handicapées, des professionnels... Il a été très bien reçu et a pu stationner sur le Burg, au pied du bâtiment.

Il trouve qu'il serait très bien de pouvoir faire des présentations de ce type dans d'autres communes.

GM abonde dans son sens. Elle pourrait demander à Rose Eboko la liste des communes qui ont répondu à la « Charte communale de l'intégration des personnes handicapées » ce qui pourrait permettre de cibler les communes potentiellement intéressées.

Le CA considère que ce serait intéressant, mais que vu le nombre de communes, ce serait une masse de travail énorme. A réfléchir, donc.

VvdE explique que la locale VFG de Brugge est très active. Elle a, notamment développé la campagne "Onze Burgemeester bezig" et une campagne sur l'European Disability Card en West Vlaanderen.

## **08. BDF – Membres : situation de l'ANAHM/NVSM**

OME explique la situation au niveau de l'ANAHM. C'est l'ANAHM qui est membre du BDF, mais c'est Inclusion, sa composante francophone qui paye la cotisation BDF. La composante Flamande ne paye pas, ne participe pas et ne paraît pas fort intéressée.

GM complète en disant que l'ANAHM regroupait plusieurs associations de parents de personnes handicapées

ThD explique que l'ANAHM se réduit de plus en plus à une coquille vide sans existence concrète.

Il propose que le BDF reprenne Inclusion asbl comme membre et demande à Stam de devenir membre du BDF de son côté.

GM considère qu'il faut qu'ANAHM se retire et que Inclusion demande à devenir membre

OME précise que dans ce cas, il faut faire les choses en trois étapes :

- a) ANAHM doit se retirer du BDF
- b) Inclusion doit déposer sa candidature pour devenir membre du BDF. STAM, si intéressé, doit faire de même
- c) Les changements doivent être actés en AG 2020 et publiés au Moniteur

## **09. UNCRPD – Mécanisme indépendant – Commission d'accompagnement : désignation des suppléants**

GM explique que la Commission d'accompagnement du mécanisme indépendant a modifié ses statuts pour intégrer la notion de « suppléants ». Le CSNPH doit désigner 4 suppléants.

OME précise que cela n'a pas d'implication directe pour le BDF mais que s'agissant de changement touchant au contrôle de la mise en œuvre UNCRPD en Belgique, il était utile que le BDF soit au courant.

## **10. CEDAW – Proposition de « liste de questions » : version définitive**

OME confirme que la version définitive est arrêtée et sera envoyée au secrétariat de CEDAW le 11/10/2019.

## **11. Flandres – Déclaration gouvernementale : sortie d'UNIA – Implications pour le suivi UNCRPD**

La situation créée par le gouvernement flamand est malheureuse et rendra les choses encore plus difficiles pour les citoyens à l'avenir.

GM explique que d'ici 2023, cela n'impliquera pas de changement vu l'existence du protocole d'accord qui lie la Flandre à UNIA.

OME signale qu'il faudra être attentif à cet aspect des choses dans les commentaires à envoyer au Comité des droits des personnes handicapées suite au rapport officiel de la Belgique en avril 2020.

## **12. Communauté germanophone – Audition au Parlement suite à la pétition pour un Conseil consultatif des personnes handicapées : Participation PG**

1. PG sera présent le 09/10/2019 au Parlement de la Communauté germanophone (CG) pour montrer le soutien du BDF à l'action du Kleines Forum.
2. PSch explique que le Kleines Forum a introduit une pétition. Suite à celle-ci, il va être entendu. Il va demander au Parlement de mettre la pression pour que le gouvernement agisse dans le sens de la création d'un Conseil d'avis en CG, prévoie un budget et un calendrier.
3. Il indique que si rien ne bouge, le Kleines Forum a l'intention d'introduire une plainte au niveau du Comité des droits
4. VDE explique que le secrétariat a reçu une demande de Gauthier Cocle pour avoir des explications sur ce qui est prévu au niveau du fonctionnement du CSNPH. Il relayait une demande reçue de la Dienststelle für Selbsbestimmtes Leben. Les choses semblent donc déjà bouger... A suivre.

## **XX. Divers**

1. BDF – Réglementation UBO – Solutions  
OME explique que l'encodage a pu être fait grâce à la participation de ThD.  
Reste à solutionner le problème du non référencement de PG et GM dans la Banque carrefour du Ministère de l'économie
2. BDF – Déclaration contributions  
OME explique que la déclaration a été faite avec ThD